



## Plancher chauffant fonctionne mal

-----  
Par A2line

Bonjour,

Je viens de vendre ma maison, le droit de rétractation de l'acheteur est dépassé mais l'acte de vente n'a pas encore été signé.

Je viens de constater que le plancher chauffant d'une des chambres fonctionnait mal, contrairement aux autres. La pompe à chaleur a été régulièrement entretenue, le réglage et la purge effectués par un chauffagiste au mois d'août. L'acheteur a été informé de l'entretien.

Je compte faire revenir le chauffagiste et éventuellement faire procéder à un désembouage.

Cependant :

L'acheteuse peut-elle annuler la vente? Cela peut-il représenter un vice caché, malgré le fait que je suis de bonne foi ?

C'est une situation inconfortable car j'ai moi-même signé un compromis de vente.

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Suite à cette panne, l'acquéreur peut en effet se rétracter pour défaut de délivrance (pas vice caché dont vous êtes exonéré en tant que vendeur particulier) car le chauffage est un élément essentiel du bien.

Puisque vous êtes pressé, le mieux c'est de procéder aux réparations qui s'imposent et de finaliser la vente de ce bien avec son chauffage en bon état de fonctionnement.

-----  
Par A2line

Merci pour votre réponse. C'est la raison pour laquelle je vais faire intervenir un chauffagiste.